



Envoyé en préfecture le 15/01/2024

Reçu en préfecture le 15/01/2024

Publié le

ID : 033-213303399-20240108-202403-AR

S²LO

ARRETE DU MAIRE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPES

ARRETE 2024 / 03

OBJET : RENOVATION DU LAVOIR DE NOLLY

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des collectivités territoriales

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411 - 8

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune

CONSIDERANT que les travaux de rénovation du lavoir de Nolly auront lieu à partir du 09 janvier 2024 pour une durée indéterminée

CONSIDERANT qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engin de chantier sur une partie de la chaussée ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

A R R Ê T E

Article 1 :

Afin de pouvoir sécuriser les travaux de rénovation du lavoir de Nolly, son accès par la route départementale N° RD 133 chemin de la Croix Blanche sera interdit à compter du 09 janvier 2024 pour une durée indéterminée.

Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché dans le commune de Prignac et Marcamps et aux extrémités du chantier

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de gendarmerie

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification

Fait à Prignac et Marcamps, le 08/01/2024

Le Maire
Francis BÉRARD

Envoyé en préfecture le 15/01/2024

Reçu en préfecture le 15/01/2024

Publié le



ID : 033-213303399-20240108-202403-AR